

Maîtrise de la langue française en Ile-de-France : état des lieux et propositions

23 mars 2017

Contribution présentée au nom du groupe de travail
Maîtrise de la langue française par **Claire PESSIN-GARRIC**



Maîtrise de la langue française en Ile-de-France : état des lieux et propositions

Contribution présentée au nom du groupe de travail Maîtrise de la langue française
par **Claire PESSIN-GARRIC**

23 mars 2017

Sommaire

Préambule.....	3
1. La mesure du problème en Ile-de-France et ses principales caractéristiques.....	5
1.1 Les données statistiques.....	5
1.2 Les opérateurs de la lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France.....	7
2. Un état des lieux qui montre une segmentation des publics, une diversité des acteurs, une multiplicité des dispositifs et des financements hétérogènes	9
2.1 Le temps de la famille et de la petite enfance	9
2.1.1 Au sein de la cellule familiale.....	9
2.1.2 L'accueil de la petite enfance.....	9
2.2 Le temps de la scolarité	10
2.2.1 Le temps de l'école primaire (maternelle et élémentaire)	10
2.2.2 La lutte contre le décrochage, du collège à l'insertion professionnelle	11
2.2.3 Les jeunes « sous main de justice »	13
2.2.4 Echec scolaire et économie	14
2.3 Les adultes.....	15
2.3.1 Le monde du travail	15
2.3.2 Dans la vie quotidienne.....	16
2.3.3 Les adultes « sous main de justice »	17
2.4 Les personnes immigrées	17
2.4.1 L'offre linguistique de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)	17
2.4.2 Des ateliers de savoirs socio-linguistiques (ASL)	18
2.4.3 Les actions hors OFII.....	18
2.4.4 Des initiatives de coordination locale des offres de formation linguistique existent en Ile-de-France	18
3. Les préconisations du Ceser	20
3.1 La nécessité d'une vision d'ensemble.....	20
3.2 Le rôle essentiel de la prévention.....	21
3.3 L'importance du repérage et de l'orientation	21
3.4 La culture et le numérique, deux sphères essentielles.....	22
3.5 Dans le domaine de la santé.....	23
3.6 Le champ de la formation professionnelle.....	23

3.7 La grande fragilité des associations	23
3.8 Des financements multiples	24
3.9 Une nécessaire évaluation	24

Conclusion.....	25
------------------------	-----------

Remerciements	27
Liste des membres du groupe de travail Maîtrise de la langue française.....	29
Bibliographie	31
Annexes	33

Préambule

« ...je suis obligée de faire plus attention que les autres...on a beaucoup de mémoire, nous autres...je ne suis pas plus bête qu'une autre, mais de pas savoir lire, on est comme un enfant...j'y pense tout le temps dès que je suis dehors. C'est fatigant, ça fait perdre du temps. Pourvu que ça ne se voie pas, voilà ce qu'on pense tout le temps. On a tout le temps peur. »

Marguerite DURAS, *Outside*, 1984

Ces bribes de ce témoignage émouvant font comprendre que la maîtrise de la langue française concerne la dignité de la personne, son autonomie, sa relation aux autres, son insertion sociale et professionnelle, sa place dans la société, sa capacité à participer à la vie commune, à être acteur d'un destin commun partagé, au plein exercice de sa citoyenneté.

Joseph WRESINSKI, fondateur de ATD Quart-Monde constate en 1956 : « Ce n'est pas tellement de nourriture, de vêtements qu'avaient besoin tous ces gens, mais de dignité, de ne plus dépendre du bon vouloir des autres. » et c'est en 1978 que Joseph WRESINSKI invente le mot « illettrisme ».

En 1979, interrogée par la CEE sur l'analphabétisme, la France répond qu'il n'en existe pas dans notre pays.

En 1983, alerté par les organismes qui travaillent sur le terrain, le gouvernement crée un petit groupe de réflexion sur ce problème au ministère des affaires sociales. Ses travaux aboutissent à la rédaction d'un rapport « Des illettrés en France » et à la création d'un groupe interministériel chargé de mettre en œuvre une politique de lutte contre l'illettrisme.

En 1984, ATD Quart Monde publie « Maintenant lire n'est plus un problème pour moi. Du refus de l'illettrisme au métier. Le défi du Quart-Monde. »

C'est en 1984 qu'est créé le groupe permanent de lutte contre l'illettrisme, prédécesseur de l'ANCLI.

En 1998, l'article 149 de loi d'orientation de lutte contre les exclusions grave la lutte contre l'illettrisme dans le marbre.

En 2000, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANCLI) est créée.

La société dans sa diversité doit pouvoir maîtriser la langue française, langue de la République, (Article 2 de la constitution) comme un bien commun, celui qui nous permet, dans le respect de nos diversités, de vivre et d'agir ensemble.

6 millions de personnes ne maîtrisent pas ou insuffisamment la langue française, dont 2 500 000 en situation d'illettrisme. Il s'agit bien d'un enjeu national qui touche à la fois les valeurs de la République, la société dans toutes ses composantes sociales et économiques. Le gouvernement a décidé de créer l'Agence de la maîtrise de la langue française pour la cohésion sociale.

Dans le cadre de la création de cette Agence, les Ceser sont invités à produire une contribution qui identifie le rôle respectif de chacun des acteurs impliqués, dresse un état des lieux de la déclinaison des différentes politiques publiques, précise les moyens dédiés aux politiques publiques, propose des pistes (lettre du préfet de Région 28 novembre 2016, en annexe 1). Le Ceser Ile-de-France a répondu favorablement à cette sollicitation qui lui offre l'opportunité d'appréhender l'ampleur de la question et celle de renouer avec une préoccupation de toujours car

au travers de deux rapports portant sur le « développement de la lecture », à douze ans d'intervalle en 1990 puis 2002¹, la question de l'illettrisme était déjà présente.

La Région Ile-de-France, région capitale, particulièrement concernée comme le révèlent les données statistiques présentées dans le texte, est riche d'un nombre d'acteurs mobilisés déjà depuis plusieurs années et dotée d'un nombre important de dispositifs.

Les délais courts imposés ne permettent pas de rédiger un rapport exhaustif, ni de réaliser une analyse affinée des enjeux et des actions mises en œuvre sur le territoire francilien.

Seule, une contribution courte, qui ne prétend pas faire un diagnostic, présentant un état des lieux succinct et quelques préconisations, a pu être réalisée. Cette question éminemment importante mériterait un rapport à part entière.

Il paraît utile de rappeler les quatre définitions suivantes.

L'illettrisme concerne une personne qui a été scolarisée en France mais qui n'a pas acquis ou a désappris une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante.

Le référentiel de l'illettrisme s'inscrit dans le cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base défini par l'ANLCl qui comporte 4 degrés. On est sorti de l'illettrisme quand on a franchi le niveau 2 (Annexe 2).

D'une personne à une autre, les origines de l'illettrisme peuvent être différentes renvoyant aux parcours de chacun.

L'analphabétisme concerne un adulte qui n'a jamais été scolarisé.

Le français langue étrangère (FLE) s'adresse aux personnes dont le français n'est pas la langue maternelle.

Le référentiel du FLE est le cadre européen commun de référence des langues (CECRL) défini par le conseil de l'Europe et qui comporte 6 niveaux. On est censé être indépendant au niveau B1, correspondant au 3^{ème} niveau (Annexe 3).

L'« illectronisme » désigne la méconnaissance du langage numérique des outils, ce qui exclut des personnes du monde professionnel ou social.

¹ Rapport du 28 novembre 2002 « *Le développement de la lecture en Ile-de-France* », Francis VITEL.
Rapport du 10 mai 1990 « *Le développement de la lecture en Ile de France* », Victor MARRACHE

1. La mesure du problème en Ile-de-France et ses principales caractéristiques

1.1 Les données statistiques

Avec 12 143 000 habitants (INSEE janvier 2017) l'Ile-de-France, région capitale, est à la fois la plus riche de toutes les régions françaises et le lieu où les inégalités sociales sont les plus fortes. L'Ile-de-France est aussi la région au plus fort taux d'immigration : 40 % des immigrés métropolitains vivent en Ile-de-France, et un Francilien sur 6 est immigré ².

L'Ile-de-France et les Hauts-de-France sont les régions les plus touchées par les difficultés à l'écrit. Contrairement aux idées reçues, à l'échelle nationale, les personnes en situation d'illettrisme ne vivent pas majoritairement dans les grandes villes : plus d'un quart d'entre elles vivent dans les zones rurales.

L'enquête Information Vie Quotidienne, menée par l'INSEE en 2011 ³, montre que 1 009 000 Franciliens âgés de 18 à 65 ans rencontrent des difficultés fortes ou graves dans les 3 domaines fondamentaux de l'écrit : la lecture, l'écriture de mots et la compréhension d'un texte simple.

Population âgée de 18 à 65 ans

IVQ 2011	Ile-de-France	France ⁴
Pas de difficulté	83 %	84 %
En difficulté		
Entre 60 et 80 % de réussite : difficultés partielles	4 %	5 %
En difficultés graves ou fortes		
Entre 40 et 60 % de réussite : difficultés fortes	4 %	4 %
Moins de 40 % de réussite : difficultés graves	9 %	7 %

13 % des Franciliens sont en situation dite « préoccupante », soit deux points de plus que pour la Métropole (11 % de la même tranche d'âge) ⁵.

Entre 2004 (année de la première enquête IVQ diligentée par l'INSEE) et 2011, la situation a évolué de la manière suivante :

Population francilienne âgée de 18 à 65 ans en difficultés préoccupantes (graves ou fortes) à l'écrit

	2004		2011	
Total	930 000	100 %	1 009 000	100 %
Personnes ayant été scolarisées en France	461 000 (taux d'illettrisme = 8 %)	50 %	287 000 (taux d'illettrisme = 5 %)	28 %
Personnes n'ayant pas été scolarisées en France ou n'ayant pas été scolarisées	469 000	50%	722 000	72%

Si la proportion d'adultes franciliens âgés de 18 à 65 ans confrontés à des difficultés préoccupantes à l'écrit demeure de 13 % ⁶, le nombre de ces personnes augmente, passant de

² Rapport « Economie, démographie et lien social à l'horizon 2050 : quelles perspectives et quels leviers pour agir ? », présenté le 13 septembre 2010, par M. VANDENBOOMGAERDE, Section de la prospective, Cese Ile-de-France.

³ INSEE à la page, décembre 2012 n°400 : « Un million de franciliens en difficulté importante face à l'écrit ».

⁴ INSEE Première, décembre 2013 n°1426 : « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit mais augmentent en calcul », page 4.

⁵ Le raisonnement en pourcentages utilisé dans les notes d'analyse de l'INSEE peut parfois causer des difficultés d'interprétation. En effet, les pourcentages sont calculés à partir de données d'effectifs qui ne figurent pas systématiquement en tant que tels dans les analyses. Or, il faut d'abord connaître les effectifs de la population âgée de 16 à 65 ans pour en déduire que 13 % d'adultes de cette tranche d'âge est concernée par des difficultés préoccupantes. De la même manière, il faut d'abord connaître les effectifs de la population francilienne scolarisée en France pour en déduire que le taux d'illettrisme, en 2011, est de 5 %.

930 000 à 1 009 000. Si l'on considère la population francilienne âgée de 16 à 65 ans, au lieu de 18 à 25 ans, il s'agit de 1 042 000 personnes, comme le montre l'extension d'enquête IVQ diligentée par l'INSEE en 2011 sur l'Île-de-France (ainsi que sur 4 autres régions de France)⁷.

En 7 ans d'intervalle, on constate une réelle amélioration sur le front de l'illettrisme, avec une diminution de la proportion⁸ qui passe de 8 % à 5 %. Cette baisse de taux est également accompagnée d'une diminution du nombre de personnes concernées, passant de 461 000 en 2004 à 287 000 en 2011.

On constate, par contre, une augmentation du problème chez les personnes qui n'ont pas été scolarisées ou ont été scolarisées à l'étranger dont le nombre passe de 469 000 à 722 000. Ainsi, 72 % des 1 009 000 Franciliens ayant des difficultés importantes à l'écrit n'ont pas été scolarisés ou l'ont été à l'étranger. Ce n'est le cas que pour 32 % des adultes en difficulté dans les autres régions de la métropole. Cet écart s'explique par le fait que l'Île-de-France constitue la première région d'accueil des étrangers. De fait, 20 % des étrangers âgés de 18 à 65 ans n'ont jamais été scolarisés ou l'ont été à l'étranger (8 % dans les autres régions). Le français n'est pas forcément leur langue maternelle.

Comme dans le reste de la métropole, la scolarité est un facteur déterminant et les difficultés augmentent aussi avec l'âge.

La scolarité est un facteur déterminant. Plus le niveau d'études est élevé, moins la proportion d'adultes en difficulté est élevée. Ainsi, 71 % des franciliens sans diplôme ou n'ayant pas dépassé l'école primaire ont des difficultés importantes à l'écrit.

IVQ 2011- Part des personnes en difficulté importante face à l'écrit (en %)

Champ : personnes de 18 à 65 ans vivant en ménage ordinaire

Scolarité	Île-de-France	Province
<i>Pas de diplôme ou n'ayant pas dépassé le primaire</i>	71	42
<i>Certificat d'études ou n'a pas de diplôme mais a commencé une scolarité dans le secondaire</i>	37	26
<i>BEPC, CAP, BEP</i>	10	9
<i>Baccalauréat ou plus</i>	3	2

Lecture : 71 % des Franciliens âgés de 18 à 65 ans n'ayant pas de diplôme ou n'ayant pas dépassé le primaire éprouvent des difficultés importantes face à l'écrit.

Age	Île-de-France en %	Province
<i>18-à 25 ans</i>	7	5
<i>26 à 29 ans</i>	10	10
<i>40 à 49 ans</i>	13	10
<i>50 à 65 ans</i>	22	15

Lecture : 7 % des jeunes franciliens âgés de 18 à 25 ans éprouvent des difficultés importantes face à l'écrit.

⁶ Taux de 13 % : c'est parce que la population francilienne âgée de 18 à 65 ans était de 7 153 846 personnes en 2004 et de 7 761 538 personnes en 2011. Les effectifs de cette tranche de population ont augmenté entre 2004 et 2011.

⁷ INSEE Île de France « Regards sur les personnes en difficulté face à l'écrit » - Décembre 2013. Toutefois, afin de pouvoir comparer, d'une part, la situation de l'Île-de-France entre 2004 et 2001 et, d'autre part, la situation de 2011 entre l'Île de France et celle de la métropole les chiffres retenus ci-après seront ceux de l'analyse des 18-65 ans dans INSEE à la page, décembre 2012, n°400.

⁸ Taux d'illettrisme de 8% : c'est parce qu'en 2004, la population francilienne âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France était de 5 762 500 personnes.

Taux d'illettrisme de 5 % : c'est parce qu'en 2011, la population francilienne âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France était de 5 740 000 personnes

Les difficultés augmentent aussi avec l'âge. Elles concernent surtout les plus de 40 ans : 13 % des plus de 40 ans et 22 % des personnes âgées de 50 à 65 ans. Mais la situation évolue dans un sens favorable (« effet génération »).

Sont également concernés :

- 15 % des chômeurs (un sur sept)
- 33 % des personnes à revenus faibles (935€ mensuels par Unité de consommation)
- 34 % des adultes qui perçoivent le RSA
- 20 % des inactifs.

Enfin, même si plus d'un travailleur francilien sur 10 rencontre des difficultés importantes face à l'écrit, **une personne en difficulté importante face à l'écrit sur deux travaille. L'illettrisme et l'emploi entretiennent donc un rapport complexe.**

Ces difficultés à l'écrit se cumulent avec celles des trois autres domaines de « connaissances de base ».

Ainsi, deux Franciliens sur 10 connaissent des difficultés dans au moins un des domaines : écrit, oral, et calcul.

Lorsque les résultats sont bons en mathématiques, ils le sont généralement aussi à l'écrit et en compréhension orale. La réciproque ne se vérifie pas. Parmi les franciliens n'ayant pas de difficulté à l'écrit, seuls 39 % ont aussi réussi les épreuves de calcul. Enfin, plus de la moitié des personnes (57 %) qui n'a pas de difficulté en compréhension orale a des difficultés en calcul.

Les femmes sont tout autant concernées que les hommes par les difficultés face à l'écrit (14 % contre 13 %) contrairement aux autres régions métropolitaines (12 % des hommes contre 9 % des femmes). Les franciliennes sont aussi plus nombreuses que les hommes à ne pas réussir le test de calcul (20 % contre 12 %) et à rencontrer des difficultés en compréhension orale (18 % contre 13 %).

Les tests de lecture des Journées de citoyenneté de l'armée 5JDC) reflètent une grande disparité territoriale des illettrés en Ile-de-France : 5,13 % dans les Hauts-de-Seine, à comparer à la Seine-Saint-Denis (11,45%).

1.2 Les opérateurs de la lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) est un Groupement d'intérêt public (GIP) qui regroupe partenaires publics et privés. Elle a pour objectif de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et ceux de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme.

En 2013 l'attribution du label « Illettrisme, grande cause nationale » a permis de franchir une étape importante et le 8 septembre est devenu la journée nationale de lutte contre l'illettrisme. Une politique d'accords-cadres avec les acteurs de la formation professionnelle a été engagée (dont l'OPCA de la fonction publique hospitalière, le FONGECIF...). L'ANLCI a défini des référentiels de compétences de base. Sous son impulsion, l'illettrisme, s'il reste encore trop important, a reculé ces 10 dernières années.

L'ANLCI, au niveau régional, s'appuie sur une équipe opérationnelle : la mission régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme positionnée depuis mars 2016 au sein du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la Préfecture de la région Ile-de-France. Ce cadre d'intervention témoigne de la volonté du Préfet de région de mettre l'illettrisme au cœur des préoccupations des différentes directions de l'Etat : les 3 académies, les Journées de Citoyenneté, le COPAREF (partenaires sociaux) ... Un Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLCI) doit être signé en 2017 par le Préfet de région, le Conseil régional, l'Education nationale, via les trois rectorats, et les partenaires sociaux. Il sera accompagné d'une gouvernance Etat/Région à travers l'installation d'un Comité régional d'orientations présidé par le Préfet de

région. Les Comités départementaux opérationnels seront installés en 2017, présidés par les Préfets de départements.

Le Centre de ressources illettrisme devenu en 2016 « Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue en Ile-de-France » existe depuis 2013 sous la forme d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public). Il regroupe les 3 Centres Académiques de Formation Continue (CAFOC) de Versailles, Créteil, Paris. Il propose des sites d'accueil des publics dans les 3 académies et s'appuie sur les moyens et ressources des CAFOC. Il est chargé de mettre à disposition des professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi, des outils d'information et de veille pour les thématiques « Illettrisme et maîtrise du français compétence professionnelle ». Il propose des sessions de professionnalisation aux acteurs de la formation ainsi que des actions de conseil et d'appui auprès des collectivités territoriales. Il participe à la déclinaison régionale de la politique nationale de lutte contre l'illettrisme, au travers du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Sa subvention régionale passe de 120 millions pour 2015 et 2016 à 180 millions en 2017. Toutefois ce financement « emploi-formation » ne lui permet pas de financer les actions familiales ou de prévention de l'illettrisme.

Défi-métiers, le CARIF-OREF d'Ile-de-France (Centre d'animation - ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation) est un GIP financé par l'Etat et la Région Ile-de-France. Il est administré par les partenaires sociaux et les acteurs socio-économiques au service de la réussite des politiques publiques d'orientation, de formation et d'emploi en Ile-de-France. Il assure la diffusion d'une information régulière sur les différents dispositifs régionaux existants en matière de remise à niveau des savoirs de base, dans le champ de la prévention, de l'insertion et de la formation professionnelle.

2. Un état des lieux qui montre une segmentation des publics, une diversité des acteurs, une multiplicité des dispositifs et des financements hétérogènes

Le paysage francilien témoigne d'une forte mobilisation d'un grand nombre d'acteurs, mais l'impression de leur cloisonnement reste encore forte. Chacun des acteurs met en place des dispositifs tous aussi pertinents et efficaces mais en restant dans sa sphère.

Le choix de partir des publics a permis d'identifier une offre d'une grande richesse adaptée aux besoins spécifiques de chaque catégorie de la population, tout au long des grandes étapes de la vie.

2.1 Le temps de la famille et de la petite enfance

Il s'agit d'un temps d'acquisition et de prévention privilégié qu'il faut davantage soutenir et développer.

En Ile-de-France, le champ de la prévention est immense et difficile à cerner car la plupart des activités recensées ne sont pas référencées à la prévention de l'illettrisme, leur finalité étant plus large. Elles sont diverses et variées et à l'interface entre l'éducation, la culture, l'accompagnement social et la formation. Il serait donc utile de bien identifier ce qui relève de l'illettrisme afin d'orienter les personnes vers les dispositifs spécifiques, de ce qui relève de la maîtrise de la langue française et du Français – langue étrangère (FLE).

L'accompagnement des familles et de l'enfant depuis sa toute petite enfance et tout au long de sa scolarité reste essentiel dans le cadre d'une prévention efficace.

2.1.1 Au sein de la cellule familiale

En Ile-de-France, une action éducative familiale est menée à Nanterre par l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV). Les actions éducatives familiales (AEF), à l'initiative de l'ANLCL, s'adressent prioritairement aux familles en situation d'illettrisme. Elles visent à renforcer et à valoriser les compétences éducatives des parents dans leur quotidien, à prévenir le risque d'échec scolaire, à favoriser l'insertion des parents en les incitant à s'engager dans une démarche de formation pour la maîtrise des savoirs de base.

Les AEF ne sont pas un dispositif supplémentaire mais trouvent leur place dans ceux déjà existants. Elles sont financées par l'Etat, les collectivités territoriales, la branche familiale de la sécurité sociale des fondations, et même des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

2.1.2 L'accueil de la petite enfance

Des départements s'engagent : le département du Val-de-Marne offre à chaque nouveau-né un livre. La Seine-Saint-Denis, à travers deux dispositifs, « des livres dès la petite enfance » et « la boîte à livres », dote annuellement chaque enfant d'un livre dans les PMI, crèches, halte-jeux, l'aide sociale à l'enfance, les Relais d'assistantes maternelles (RAM). En Seine-et-Marne (en partenariat avec l'Etat et la CNAF), l'opération « premières pages » donne un livre à chaque nouveau-né ou enfant adopté. Des formations (savoir lire et raconter) sont proposées aux personnels des crèches et aux assistantes maternelles agréées.

Des associations mènent des actions de proximité de sensibilisation à la lecture : ATD-Quart Monde, A.C.C.E.S (Association culturelle contre les exclusions et les ségrégations), centres sociaux, L.I.R.E (Livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion), Ligue de l'enseignement ... : Bibliothèques de rue , lectures dans les squares, récits et albums mis à disposition dans les consultations PMI, crèches, haltes-garderies, pouponnières, foyers d'enfance, RAM, écoles maternelles, centres de loisirs, lieux accueil parents/enfants, terrains de gens du voyage, « nursery » de la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis, « coins-livres » dans les centres sociaux parisiens.

2.2 Le temps de la scolarité

Les difficultés liées à la maîtrise de la langue ont des causes multiples qui ne sont pas toutes imputables à l'école. Les orientations des gouvernements différents qui ont fait se succéder un grand nombre de réformes portent une responsabilité majeure dans la difficulté de notre système éducatif à répondre aux défis qui sont les siens. Chaque année, en dépit des efforts des enseignants, une proportion trop importante d'élèves ne maîtrise pas suffisamment la lecture et l'écrit ce qui compromet la réussite de la scolarité ultérieure comme cela compromet de la même manière une entrée dans la vie active réussie.

2.2.1 Le temps de l'école

Le 1^{er} cycle de l'école maternelle a pour objectif à travers toutes les activités proposées aux enfants : la maîtrise de la langue.

L'Education nationale propose des dispositifs de prévention et de remédiation pour les élèves les plus en difficulté :

- les Réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté (RASED) : au sein de l'Education nationale sur le temps scolaire, comportent des psychologues scolaires, des enseignants spécialisés à dominante pédagogique, des enseignants spécialisés à dominante rééducative, qui offrent des temps de soutien scolaire ;
- les Programmes Personnalisés de Réussite éducative (PPRE) sur le temps scolaire proposent aux élèves en difficulté un temps court de prise en charge individualisée ;
- des accompagnements spécifiques pour les enfants du voyage
- l'Accueil des élèves allophones (primo-arrivants) au sein de l'Education nationale (à l'école élémentaire, au collège et au lycée) en proposant du FLE (Français - langue étrangère). L'Académie de Paris accueillait 2 731 élèves allophones, celle de Versailles 5 127, celle de Créteil 4 255, en 2012-2013 (source ministère de l'Education nationale). Ces élèves sont accueillis dans des classes spécialisées (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants UPE2A), en ayant été inscrits au préalable dans les classes ordinaires où il est prévu des temps de présence en alternance avec la classe spécialisée : l'objectif étant l'inclusion scolaire ;
- L'opération « Ouvrir l'école aux parents, pour la réussite des enfants » (ministères de l'Intérieur et de l'Education nationale) s'adresse à tous les parents étrangers allophones volontaires. Ce dispositif propose trois axes dans cette formation gratuite : 1) acquisition de la maîtrise du français, 2) présentation des valeurs de la République, 3) meilleure connaissance de l'institution scolaire et des clefs pour aider leurs enfants dans leur scolarité.
650 parents allophones accueillis dans l'Académie de Créteil en 2013-2014

25 établissements engagés dans cette opération dans l'Académie de Versailles en 2016.
34 dispositifs dans l'académie de Paris à la rentrée 2016- 2017.

D'autres acteurs, hors Education nationale, se mobilisent :

- Les parents d'élèves, des associations de quartier : ils proposent des ateliers d'aide aux devoirs : après le temps scolaire proposés par des parents d'élèves, des associations de quartier et les centres sociaux le plus souvent constituées de bénévoles, aidés par les municipalités (mise à disposition de locaux, subvention de fonctionnement pour l'achat de livres, de petits matériels scolaires) ;
- Des associations d'éducation populaire. Elles proposent des dispositifs pendant et/ou hors temps scolaire qui contribuent à la maîtrise du langage et à la lutte contre l'illettrisme (exemple de « Lire et Faire Lire » proposé par la Ligue de l'enseignement et /ou l'UNAF, Union nationale des associations familiales) ;
- Des Fondations comme la Fondation SNCF, la Fondation La Poste, la Fondation « Lire et comprendre », la Fondation Aéroports de Paris (ADP) s'engagent dans des actions autour de la lecture. La Fondation du Crédit Mutuel, créée en 2009, par le Crédit Mutuel, sous l'égide de la Fondation de France, propose des actions concrètes qui encouragent les personnes, à différents stades de leur vie, à (re)nouer avec la lecture. Elle centre sa mission sur trois domaines : *Lire la Ville*, qui fait lire et écrire des milliers d'élèves à partir d'un point du programme scolaire, en lien avec leur patrimoine et environnement proche ; *Prévenir l'illettrisme*, qui permet de lutter contre l'exclusion par la lecture, en allant à la rencontre des familles et la *Voix des Lettres*, qui permet de soutenir des projets innovants dans le domaine de la lecture (prix, lectures à haute voix...), à condition qu'ils s'inscrivent dans le temps.

2.2.2 La lutte contre le décrochage, du collège à l'insertion professionnelle (jusqu'à 26 ans)

Cela concerne les jeunes sortis précocement du système scolaire sans diplôme, et les ruptures de contrat d'apprentissage.

Le décrochage scolaire concernerait entre 26 000 et 30 000 jeunes franciliens par an qui quitteraient le système éducatif (140 000 au niveau national en 2010 pour 110 000 en 2016). Une baisse sensible des élèves décrocheurs témoigne de la mobilisation de tous les acteurs sur ce champ.

On observe une importante disparité territoriale (source CREDOC - septembre.2012) : dans les Hauts-de-Seine 2,5% de « décrocheurs », pour 4,9% en Seine-Saint-Denis. Les Yvelines, la Seine-et-Marne, et le Val de Marne présentent ensemble environ 3400 cas, pour 7461 à Paris.

2.2.2.1 Prévention du décrochage

De nombreux dispositifs permettent de prévenir les sorties précoces du système éducatif et de formation ou d'offrir des solutions aux « décrocheurs ». S'il ne s'agit pas à proprement parler de l'illettrisme, la maîtrise du langage en est une composante clef.

Les programmes de réussite éducative (PRE) : (loi de cohésion sociale du 26 juillet 2005, dite loi BORLOO). Ils sont aujourd'hui pris en charge par le Commissariat général de l'égalité des territoires (CGET). Ils proposent aux enfants de 2 à 16 ans et à leurs familles une intervention éducative, culturelle, sociale et sanitaire en dehors du temps scolaire. Ces projets de prévention contre le décrochage sont portés par un établissement public (caisses des écoles, CCAS...). Les municipalités volontaires reçoivent une subvention de la politique de la ville pour mettre en place ces dispositifs.

En 2008 il y avait 7 projets à Paris et en Seine et Marne, 19 en Yvelines, 18 en Essonne, 15 en Hauts- de- Seine, 20 en Seine-Saint-Denis, 13 en Val de Marne, 15 en Val d'Oise.

Les dispositifs relais au sein de l'Education nationale : ils sont destinés aux collégiens en risque de déscolarisation (classes et ateliers relais, internats) et peuvent aussi accueillir des lycéens. Pour leur mise en œuvre l'Education nationale peut contracter avec soit la PJJ, soit des collectivités locales, soit des associations agréées complémentaires de l'école, soit des fondations reconnues d'utilité publique.

143 établissements en Ile-de-France : 10 à Paris ; 11 en Essonne ; 12 dans les Hauts-de-Seine ; 11 dans le Val-d'Oise ; 13 en Yvelines ; 15 dans le Val-de-Marne ; 54 en Seine-Saint-Denis ; 27 en Seine-et-Marne. A noter que l'Académie de Créteil a mis en ligne un portail de ressources pour la lutte contre l'illettrisme, via le réseau « Canopé ».

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : elle accompagne les équipes éducatives du secondaire (collèges et lycées) dans la recherche de solutions pour combattre les sorties précoces de formation initiale. Il y a un coordonnateur par bassin académique.

Le dispositif « Savoirs pour Réussir » (SPR) : il s'agit d'une association de lutte contre l'illettrisme auprès des jeunes de 16 à 30 ans, financée par la Ville de Paris (DDCT), le CGET et sur projets par la DGLFLF et des fondations privées. Elle est également en partenariat étroit avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Elle propose des parcours personnalisés de réconciliation avec les savoirs fondamentaux et des projets de remédiation langagière par la culture. Elle s'appuie sur une équipe de tuteurs bénévoles rigoureusement formés et encadrés par les permanentes.

Le Conseil régional propose :

- **Des tutorats** par des étudiants des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).
- **La Charte « Réussite pour tous »** : elle concerne environ 15 000 lycéens pour un budget de 359 502€ retenant 5 axes : la rescolarisation, la maîtrise de la langue, l'orientation, la valorisation de la voie professionnelle, le soutien scolaire à travers des séances de formation linguistique, d'ateliers d'écriture, de théâtre, de temps réservés aux débats, de sorties culturelles.

2.2.2.2 Accompagnement des « décrocheurs »

Le Conseil régional propose :

La Coordination des actions de prise en charge des « décrocheurs » via les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) : elle est en lien avec l'Education nationale, les missions locales et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes). Il existe sur le territoire francilien 76 missions locales associées à 56 PSAD : une mission locale concerne tout Paris, 10 dans les Yvelines, 10 en Essonne, 11 en Hauts-de-Seine, 7 en Val d'Oise, 12 en Seine-et-Marne, 14 en Seine-Saint-Denis, 11 en Val-de-Marne.

L'Appel à projet « Phénix » : il concerne les acteurs qui développent des stratégies innovantes de retour à l'école et/ou d'insertion professionnelle. Cela concerne les lycées du soir, les Ecoles de la 2^{ème} chance, les établissements publics pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), les maisons familiales et rurales. En 2016, 26 projets ont été financés pour un budget de 272 443 €.

Les EPIDE⁹, s'adressent à tout jeune volontaire, de 18 à 26 ans, subissant de grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Il y en a 2 en Ile-de-France (dans le 77 et le 91) pour 20 sur l'ensemble de la métropole.

⁹ Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), cet intitulé remplace, en novembre 2015, celui de « Etablissement public d'insertion de la Défense », sans changement de statut depuis sa création par l'Ordonnance n° 2005-883 du 2 août 2005.

2.2.2.3 L'insertion professionnelle

Le Conseil régional propose :

Les Protocoles de sécurisation des parcours scolaires et de formation professionnelle initiale : ils sont développés et formalisés par un accord-cadre entre la Région, les 3 académies et la Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF). Depuis 2013, cela concerne 4 territoires de l'Ile-de-France à travers 14 projets expérimentaux qui permettent de sécuriser les parcours de 312 jeunes franciliens de 16 à 25 ans en situation de décrochage pour un budget de 223 500€. L'objectif est d'étendre cette démarche à l'ensemble des territoires de l'Ile-de-France.

« **Avenir jeunes** » est un dispositif régional destiné aux jeunes de 16 à moins de 26 ans pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle qui comprend des formations linguistiques et d'accès aux compétences de base. Il repose sur deux programmes d'insertion pilotés par les missions locales :

- les espaces dynamiques d'insertion (EDI) : ils visent à favoriser l'acquisition, le développement et l'évaluation des compétences en particulier les compétences comportementales et sociales nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle pour une dotation budgétaire pour 2017 de 5 M€
- les pôles de projets professionnels (PPP) : ils aident les jeunes à construire ou à confirmer un projet professionnel qui leur permettra d'accéder directement à un emploi ou de s'orienter vers une formation ou vers un contrat en alternance. Environ 10 000 jeunes par an sont concernés par ce dispositif. Une dotation de 30 M€ est proposée pour 2017.

Les Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) : elles accueillent des jeunes 18 à 26 ans sortis depuis 2 ans du système scolaire, sans emploi et sans diplôme sur une durée de 6 mois à 2 ans en vue de l'entrée dans une filière professionnelle BEP, CAP, BAC pro ou dans un lycée technique ou général après une remise à niveau. En 2016 cela concernait plus de 3 000 jeunes avec comme objectif un taux de réussite de 60%. A Paris le taux de réussite atteint les 80%. Il y a 8 E2C sur 23 sites en IDF. L'Etat, la Région, les collectivités locales, le Fonds Social Européen et les entreprises financent les E2C. La part régionale se monte à 7,7M€ sachant qu'à partir de 2017 la Région versera la part du FSE aux E2C à charge pour elle de la récupérer sur ses propres marchés de formation.

Les missions locales : au nombre de 76, elles couvrent tout le territoire francilien et jouent un rôle d'aiguilleur essentiel dans l'orientation des parcours elles sont cofinancées par la Région (environ 18M€ pour le budget régional 2017) et orientent les jeunes vers les différents dispositifs en fonction de leurs besoins spécifiques, notamment le dispositif « Avenir Jeunes ».

2.2.3 Les jeunes « sous main de justice »

Fin 2016 une convention de partenariat entre la Région Ile-de-France et la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France (DIRPJJ) est signée.

Cela passe par un partenariat avec les missions locales, par l'accès aux écoles de la 2^{ème} chance, aux dispositifs régionaux d'insertion professionnelle, de formation professionnelle, et de l'emploi qui comprennent l'acquisition des savoirs de base dont la maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme.

En Ile-de-France, 25 893 jeunes ont été suivis en 2015.

2.2.4 Echec scolaire et économie

L'éducation a un impact déterminant sur l'économie de notre pays. Elle participe en effet à la formation des professionnels de tous niveaux dont notre économie a besoin pour se développer et pour s'adapter aux changements technologiques de plus en plus rapides. Or, la dernière enquête PISA de 2016 montre une régression de notre pays entre 2000, 2004 et 2016, recul confirmé par l'enquête OCDE-PIAAC¹⁰. La France perd régulièrement des points en lecture entre 2000, 2004 et 2016. La lecture est d'ailleurs la matière où la perte de points est la plus forte.

Dès la fin de l'école primaire, 25 à 30 % des élèves ne maîtrisent pas les bases essentielles de la langue française et du calcul. Pour certains, cette situation s'aggrave au cours du collège. Environ 8 % d'une classe d'âge quittent le système éducatif sans diplôme, soit environ 54 000 élèves par an pour notre pays (moyenne 2010-2012)¹¹. Parmi ceux-ci, plus de 50 % sont encore au chômage entre la 1^{ère} et la 4^{ème} années après leur sortie du système de formation initiale, et plus de 30 % entre 5 et 10 ans après leur sortie de formation initiale. Ceci explique aussi le taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans qui s'élevait, en 2015, à 17,2 %.

La simple question de l'orthographe et plus généralement une maîtrise insuffisante de la langue française jouent un rôle déterminant tant pour la recherche d'un emploi que dans les situations professionnelles où l'écrit, traditionnel ou numérique, tient une place essentielle

Une étude effectuée dans la zone euro montre par ailleurs que les pays qui ont accru leur production manufacturière depuis 2000 sont aussi ceux qui affichent les meilleures performances sur le plan de l'éducation et de la formation.

L'échec scolaire, traduit, en particulier, par une insuffisante maîtrise de la langue française, a donc un triple impact défavorable sur la vie économique et sociale du pays :

- il affaiblit les ressources de notre économie en main d'œuvre ayant un niveau de formation de base suffisant (compétences clé) et adapté aux besoins actuels du système économique ;
- il rend difficile la pleine intégration des personnes dans la vie sociale et professionnelle ;
- il fait peser sur la collectivité nationale une charge financière importante tant pour les dispositifs de remédiation qu'elle met en place¹² que par la charge des diverses allocations versées aux personnes en situation de chômage¹³.

Une attention particulière doit également être apportée à une dimension de l'illettrisme, la maîtrise du calcul. Alors que notre pays est en pointe dans le domaine de la recherche en mathématiques (autant de médailles Field obtenues que pour les Etats-Unis), l'enquête TIMSS 2015, réalisée par l'IEA¹⁴ auprès des élèves de CM1, montre une baisse sensible du niveau des élèves français alors qu'il s'agit d'une compétence clé dans le mouvement de numérisation de l'activité économique.

¹⁰ Programme pour l'évaluation internationale des adultes de 16 à 65 ans qui mesure les compétences dans le monde du travail estimées nécessaires afin que les individus évoluent avec succès dans la société.

¹¹ *L'état de l'école*, Ministère de l'Education nationale, 2014.

¹² Pour donner une idée, France Stratégie estime le coût des formations de remises à niveau de connaissances de base à 2000€ pour 150h. Source : France Stratégie, note d'analyse n° 34 « Lutter contre l'illettrisme, un impératif économique et social » - Août 2015

¹³ Une étude de la DARES de novembre 2015 (DARES Analyses n°087 estimait à 15 000 euros par an le coût moyen d'une personne au chômage pour la collectivité

¹⁴ International Association for the Evaluation of Educational Achievement, association scientifique indépendante réalisant des études comparatives à l'échelle internationale en mathématiques et en sciences.

La lutte contre l'échec scolaire demeure donc un enjeu essentiel tant pour le développement de notre économie que pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'Education Nationale est engagée dans ce combat comme en témoignent les nombreux dispositifs de prévention et de remédiation pour les élèves les plus en difficulté.

2.3 Les adultes

2.3.1 Le monde du travail

En Ile-de-France, une personne sur deux, en difficulté importante face à l'écrit, travaille.

Mal maîtriser la langue française à l'oral, et surtout à l'écrit et/ou être concerné par l'illettrisme constituent un handicap majeur à l'insertion professionnelle pour les chômeurs et à l'évolution professionnelle pour les salariés dans un monde où le recours à l'informatique et à l'écrit est fréquent. Cet enjeu capital, tant du point de vue humain qu'économique, mobilise les pouvoirs publics, les entreprises dont les SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) et les partenaires sociaux.

Le rapport du Ceser Ile-de-France « Les structures d'insertion par l'activité économique en Ile-de-France, un levier vers l'emploi »¹⁵ indique que 61 % des personnes en insertion ont un niveau de formation inférieur à V. Une étude INSEE de janvier 2012¹⁶ mentionne que 71 % des franciliens sans diplôme et qui n'ont pas dépassé le primaire rencontrent des difficultés importantes avec l'écrit.

L'introduction des clauses dites « Molière », dans les marchés qui le permettent, pose la question de la maîtrise de la langue française au travail.

L'extension francilienne de l'enquête IVQ menée par l'INSEE de novembre 2011 à janvier 2012 décrit le paysage francilien de la vie professionnelle au regard de ce problème :

15 % des chômeurs franciliens sont concernés par les difficultés à l'écrit.

43 % des ouvriers sont touchés.

30 % des salariés franciliens des entreprises de moins de 10 salariés sont concernés. A noter que la part des personnes en difficulté face à l'écrit est peu différenciée selon le statut de la personne qui travaille, qu'elle soit à son compte, salariée, gérante ou dirigeante d'entreprise.

- **La formation professionnelle**

On comprend aisément l'importance que revêt la formation, dont on peut mesurer les effets bénéfiques : 21% des personnes n'ayant pas suivi de formation depuis 5 ans sont en difficulté avec l'écrit. Cette situation ne concerne que 1% des personnes qui ont suivi plusieurs stages et 10% des franciliens qui ont suivi une seule formation depuis 5 ans.

L'Etat, les collectivités territoriales au premier rang desquelles les régions, les organismes financeurs comme le FONGECIF, les organismes de formation et les entreprises se mobilisent pour l'accès aux savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme.

Les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) informent et sensibilisent les partenaires sociaux, les entreprises adhérentes et leurs salariés à la problématique de l'illettrisme.

¹⁵ Rapport présenté par Jacques HUI, au nom de la commission Emploi et développement économique du Ceser Ile-de-France, le 6 octobre 2016.

¹⁶ Etude INSEE n°278 de février 2007

En Ile-de-France, les OPCA sont depuis longtemps très impliqués dans la lutte contre l'illettrisme. Ils proposent un accompagnement des acteurs franciliens qui s'emparent de la certification « CLÉA » (certification interbranche visant l'acquisition d'un « socle de connaissances et de compétences professionnelles) dont l'objectif est de favoriser l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle. Le référentiel Cléa comprend 7 modules dont les deux premiers « la communication en français » et « l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique » concernent tout particulièrement les personnes les plus en difficulté.

En Ile-de-France, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et 12 OPCA ayant pour la plupart signé des accords-cadres-nationaux avec l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) ou régionaux avec le Conseil Régional, développent des actions prioritaires régionales de sensibilisation et de formation à l'attention des salariés en situation d'illettrisme.

DOKELIO Ile-de-France est une base de données recensant l'offre de formation professionnelle Continue sur financement public (conventionnée) ou privé.

La loi du 5 mars 2014 renforce le rôle des Conseils régionaux en matière de pilotage de la formation incluant l'orientation et la remise à niveau pour acquérir les connaissances de base.

En Ile-de-France, le Conseil régional soutient la mission régionale illettrisme et le Centre de Ressources Illettrisme.

La Région ouvre l'accès au dispositif « CléA » aux demandeurs d'emploi et aux publics en insertion.

Le dispositif « Cap Compétences », financé par le Conseil régional d'Ile-de-France, propose des actions de formation pour lutter contre l'illettrisme et faciliter l'accès des personnes en difficulté avec la langue française à une formation pré-qualifiante ou qualifiante ou à un emploi et ainsi sécuriser leurs parcours professionnels. Les trois parcours distincts de formation visent l'acquisition et le développement de tout ou partie des 7 domaines du socle de compétences « CLÉA » :

- parcours 1 : réservé aux personnes en situation d'illettrisme (relevant des niveaux 1 et 2 de l'ANLCI) ;
- parcours 2 : remise à niveau en lien avec le projet professionnel validé (niveau A.1 requis) ;
- parcours 3 : Français professionnel à visée certifiante » sur 3 secteurs prédéfinis.

S'il s'avère exact que les parcours 1 et 2 ne sont plus financés depuis décembre 2016, le Ceser déplorerait leur disparition car ils concernent les personnes les plus en difficulté.

• **L'apprentissage**

La Région se donne comme objectif 100 000 apprentis en Ile-de-France en 2021. Aujourd'hui, il y en a environ 80 000.

16,12 M€ sont proposés au budget 2017 pour l'accompagnement de la politique de l'apprentissage.

Le dispositif « accès à l'apprentissage » informe les jeunes sur les métiers préparés par l'apprentissage et sur la formation en apprentissage, et les accompagne vers la signature d'un contrat d'apprentissage. Parmi les objectifs, on trouve la remise à niveau en amont d'une entrée en formation.

La Région soutiendra les CFA dans leurs efforts en vue d'accueillir plus d'apprentis sur les niveaux IV et V de formation, après un passage dans des dispositifs de préapprentissage.

2.3.2 Dans la vie quotidienne

Les difficultés importantes face à l'écrit des franciliens sont des obstacles à la réalisation des tâches de la vie quotidienne (transports, courses, soins, démarches administratives...).

Les personnes se font aider par des tiers et développent des stratégies mobilisant une énergie considérable pour masquer leur difficulté.

Quatre Franciliens sur dix en difficulté avec l'écrit ne peuvent pas rédiger une lettre. 35 % des Franciliens en difficulté à l'écrit ne font jamais les courses, fréquentent moins les activités de loisirs et les personnes confrontées à l'illettrisme ont un accès réduit aux soins.

Un nombre important d'associations (Secours populaire, Secours catholique, Croix rouge, ATD Quart Monde, Centres sociaux, ...) offrent au cœur des quartiers des remises à niveau scolaire. Les municipalités proposent des cours d'alphabétisation et des cours du soir.

2.3.3 Les adultes « sous main de justice »

« Le pilotage de la formation professionnelle des détenus relève désormais des Conseils Régionaux [...] Les formations professionnelles, dont nombre sont qualifiantes, apparaissent parfois inadaptées à la population carcérale au regard de son taux d'illettrisme, d'environ 10,9%, supérieur à la moyenne nationale, indique la contrôleur générale, Adeline HAZAN. ». (*Actualités sociales hebdomadaires* du 10 février 2017).

Le Conseil régional propose une enveloppe de 3,05 M€ au budget 2017 pour son programme de formation des personnes « sous main de justice ».

2.4 Les personnes immigrées

L'Ile-de-France constitue la première région d'accueil des personnes immigrées : 2 160 215 personnes, selon le recensement 2012. L'Ile-de-France accueille 43 % des publics primo-arrivants qui entrent en France. Plus de 700 000 personnes immigrées rencontrent des difficultés importantes face à l'écrit en IDF (Défi-métiers, septembre 2016). Leur intégration est un défi majeur pour la région, le volet linguistique en étant un volet essentiel.

2.4.1 L'offre linguistique de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Environ 110 000 étrangers en provenance de pays tiers à l'Union européenne arrivent chaque année en Métropole pour s'y installer durablement. Ce chiffre comprend les demandeurs d'asile qui ont obtenu leur statut de réfugiés. L'Ile-de-France est terre d'accueil pour la moitié de ce flux entrant.

L'OFII est placé sous tutelle du Ministère de l'Intérieur. Il est chargé, sur l'ensemble du territoire, d'accueillir les étrangers titulaires pour la première fois d'un titre les autorisant à séjourner durablement en France ou qui entrent régulièrement en France entre l'âge de 16 à 18 ans révolus, en provenance de « pays tiers » à l'UE.

L'obtention d'un titre de séjour est conditionnée par la maîtrise de la langue française, considérée comme un facteur essentiel d'intégration. L'OFII propose un parcours personnalisé d'intégration républicaine d'une durée de 5 ans.

Les primo-arrivants doivent signer un contrat d'intégration républicaine (CIR - précédemment Contrat d'accueil et d'intégration - CAI) d'une durée de un an. Aux côtés d'une formation civique et obligatoire, une formation linguistique peut-être prescrite, à l'issue de tests écrits. Le respect du CIR (suivi avec sérieux et assiduité) et la progression vers le niveau A.1 (précédemment A.1.1) conditionnent le renouvellement du premier titre de séjour, pour une durée de 2 à 4 ans.

Pour obtenir la carte de résident, il faut attester du niveau A.2. Pour la carte de nationalité, il faut attester du niveau B.1 oral. Dans ces deux cas, il n'est pas obligatoire de suivre une formation linguistique auprès des prestataires sélectionnés par l'OFII.

25 026 CAI ont été signés de janvier à juin 2016, 5 277 personnes ont été orientées en formation linguistique de niveau A.1.1.

19 973 CIR ont été signés de juillet à décembre 2016. 10 910 personnes ont été orientées en formation linguistique.

Il y a 65 lieux de formation dans le cadre de l'OFII, en Ile-de-France pour 529 en France. Un appel d'offres en direction des organismes de formation (Greta,...) est lancé par département en Ile-de-France. Dans les autres régions, il y en a un seul pour chaque région.

2.4.2 Des ateliers de savoirs sociolinguistiques (ASL)

En complément de l'offre de l'OFII, les DDJSCS (Direction Départementale de la Jeunesse, du Sport, de la Cohésion Sociale) financent des ateliers de savoirs sociolinguistiques.

Les ASL visent l'autonomie des publics migrants vivant en France. La maîtrise du français (FLE) devient le moyen de s'intégrer dans la société et d'être autonome dans la vie quotidienne. En Ile-de-France environ 370 associations étaient financées en 2015 via la politique de la ville.

2.4.3 Les actions hors OFII

D'autres actions peuvent être financées sur d'autres lignes budgétaires (politique de la ville) ou en raison de la spécificité de leur public (prévention de l'exclusion, soutien aux familles vulnérables). Ce sont essentiellement des bénévoles (retraités, étudiants...), dont la qualification est hétérogène, qui assurent ces ateliers. Le réseau RadYa anime et professionnalise une quarantaine d'associations ayant signé la charte des ASL. Mais, globalement, l'offre de formation des bénévoles reste difficile à structurer.

Des associations de proximité proposent une offre linguistique en-dehors du circuit décrit ci-dessus sans répondre aux appels à projets et donc sans subvention publique. Ainsi le Secours populaire, à Paris, reçoit toutes les personnes qui se présentent et répond à une très forte demande. Il s'agit d'insertion sociale et non d'insertion professionnelle pour des personnes en grande précarité. Les apprenants sont des analphabètes qui parlent peu le français, savent à peine lire et écrire. Le Secours Populaire leur délivre une carte attestant leur inscription et leur participation, carte symbolique mais qui donne à la personne une première reconnaissance.

Les cours municipaux sont une autre alternative pour tous les publics qui sont hors OFII.

2.4.4 Des initiatives de coordination locale des offres de formation linguistique existent en Ile-de-France

Elles permettent une mutualisation des informations disponibles, un travail partenarial, y compris parfois avec les structures de l'emploi, et une meilleure orientation des personnes vers les dispositifs correspondant à leur profil et offrant des places disponibles :

- la coordination linguistique territoriale à Grigny et Viry-Châtillon (91), le travail de l'équipe de bénévolat local (ELD) à Paris dans les 13^{ème} et 18^{ème} arrondissements, la coordination à Mantes-la-Jolie, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune et à Montreuil (93) ;
- des travaux d'inventaire et de cartographie de l'offre de proximité ont été lancés en 2016 par l'association Réseau Alpha en lien avec le GIP Défi-métiers-Carif Oref : une cartographie géo-localisée de l'offre de formation linguistique a été modélisée d'abord à l'échelon régional par le GIP Défi Métiers-Carif Oref d'Ile-de-France et a vocation à être étendue à l'échelon national. 414 structures franciliennes sont répertoriées en 2016 ;
- à Paris, la municipalité implique le réseau Alpha dans la mise en œuvre du réseau EIF-FEL (Evaluation, Information, Formation Français En Liens) qui veut coordonner et optimiser les

dispositifs existants, renforcer les passerelles entre les dispositifs de formation de la collectivité parisienne, de la Région Ile-de-France...). Ce projet se déroule de janvier 2016 à décembre 2018.

3. Les préconisations du Ceser

3.1 La nécessité d'une vision d'ensemble

Pour avoir une vision d'ensemble il faut développer les initiatives existantes de répertoire, de cartographie, d'annuaire qui recensent les offres linguistiques du territoire en incluant celles de l'OFII (maîtrise de la langue et des compétences de bases, illettrisme, alphabétisation, FLE). Cela faciliterait leur connaissance et leur appropriation par tous les acteurs en contact avec les personnes, permettrait de les orienter le plus finement possible et d'en toucher un maximum. Des personnes trop nombreuses encore échappent aux différentes propositions.

Des coordinations sont menées mais en ordre dispersé. Si l'échelle régionale est trop vaste, les bassins d'emploi ne pourraient-ils pas être le bon niveau ?

Des temps forts de rencontres régulières, un lieu de concertation et d'échanges sur les pratiques professionnelles, les expériences de terrain favoriseraient le décloisonnement et permettraient d'imaginer des passerelles et des complémentarités.

Coordination ne signifie pas fusion : les publics différents nécessitent des actions ciblées.

L'ANLCI doit continuer à travailler la question de l'illettrisme de façon spécifique : la baisse sensible du taux des personnes en situation d'illettrisme témoigne de la pertinence et de l'efficacité de son action.

Le Ceser regrette que le Programme régional pour l'intégration des populations immigrées en Ile-de-France (PRIPI) de 2011 à 2013, élaboré par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), en direction des personnes immigrées n'ait pas été renouvelé. Il identifiait de manière cohérente les différents volets touchant à l'intégration (logement, emploi, famille...) et tout particulièrement les trois offres d'apprentissage de la langue française sur le territoire francilien (l'OFII, les associations locales financées par les préfetures et les communes et les offres de professionnalisation des Conseils départementaux).

Compte-tenu de l'abandon de ce programme régional, le Ceser, au vu du nombre important des immigrés en Ile-de-France, préconise de se doter à nouveau d'un tel outil auquel pourrait être associée la Région Ile-de-France. Il contribuerait à cette vision d'ensemble et prendrait en compte les personnes qui ne relèvent pas de l'OFII : les ressortissants étrangers européens, les français non francophones, les étrangers non primo-arrivants en situation régulière.

La reconduction de l'enquête IVQ en 2018 est indispensable pour continuer à prendre la mesure de la maîtrise de l'écrit et, plus généralement, de celle des connaissances de base au niveau national. L'extension d'enquête en Ile-de-France est également nécessaire pour disposer d'analyses plus détaillée au niveau régional.

Pour assurer une meilleure compréhension des études et analyses qui seront réalisées par l'INSEE, celles-ci gagneront à présenter, comme c'était le cas pour l'enquête IVQ 2004, les effectifs concernés en nombre, à l'appui des pourcentages.

Le Ceser y sera attentif, dans le cadre du Comité régional d'information économique et social (CRIES), en charge d'émettre un avis (d'opportunité) sur les enquêtes de l'INSEE, comité au sein duquel il est représenté.

Par ailleurs, le Ceser serait intéressé à connaître le nombre de personnes prises en charge dans tous les dispositifs par rapport à l'ensemble de la population en difficulté avec l'écrit.

3.2 Le rôle essentiel de la prévention

Beaucoup des dispositifs proposés en IDF sont de la remédiation. Notre région est au premier rang des régions métropolitaines pour la partie des enfants de moins de trois ans : les actions de prévention, notamment au niveau des familles sont essentielles. Elles concernent la scolarisation dès 2 ans, le soutien à la parentalité, l'accueil de la petite enfance, les actions éducatives familiales. Ces ateliers d'éducation familiale doivent se multiplier, ils prennent le problème à la source, au sein de la famille visant à la fois prévention et remédiation : prévention car visant les enfants dès leur plus jeune âge et sur tout le temps de la scolarité, et remédiation car incitant les adultes de la famille à s'inscrire dans des parcours de remise à niveau. Le Centre de Ressources Régional a besoin d'un financement complémentaire pour soutenir les structures qui mettent en œuvre ces actions.

Une sensibilisation des enseignants à la question spécifique de l'illettrisme dans le cadre de leur formation initiale paraît nécessaire, d'une part parce qu'un enfant qui vit dans une famille concernée a plus de risque d'être en difficulté scolaire qu'un autre et d'autre part pour réussir à mieux communiquer avec ces familles.

3.3 L'importance du repérage et de l'orientation

Le nouveau Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui doit être prochainement signé devrait répondre pour partie à plusieurs de nos interrogations concernant en particulier le repérage et l'orientation des personnes en difficulté. Il en a existé un de 2008 à 2011, il est dommageable que le suivant n'ait pas abouti.

L'ANLCI a rédigé un guide pratique pour aider au repérage des personnes en situation d'illettrisme, afin de les inciter à sortir de leur « invisibilité » en sensibilisant et en outillant les acteurs franciliens pour qu'ils soient en capacité de leur proposer, avec doigté et diplomatie, les parcours d'apprentissage, ou de remise à niveau, ou d'expression. Cet ouvrage particulièrement bien fait devrait être distribué aux professionnels dans tous les lieux qui accueillent du public (mairies, services sociaux, hôpitaux, Pôle emploi, CAF....).

Différentes plateformes de formation en ligne existent déjà afin de mieux informer et former les agents d'accueil à déceler et à accompagner les situations d'illettrisme, mais leur accès reste aléatoire. Dans les formations de ces agents, les questions liées à l'illettrisme devraient y figurer systématiquement. Ces agents (rôle « d'aiguilleurs ») pourraient être dotés de fiches simplifiées à destination des personnes détectées, fiches qui indiqueraient à ces personnes les dispositifs existants (recours à des visuels, des pictogrammes?). De même, elles leur permettraient ainsi de recourir à leurs droits : il apparaît au travers de l'enquête d'accès à la CMU que le non-recours s'explique plus par la non- démarche car les documents administratifs leurs sont « illisibles » que par la méconnaissance des droits.

Il faut soutenir le réseau des écrivains publics. Ils permettent une aide immédiate face à un problème administratif.

Les moments de recrutement peuvent être favorables à ce repérage pour déboucher sur des propositions de formations adaptées.

Le milieu sportif n'agit pas directement dans le champ de l'illettrisme, mais à travers les rencontres sportives il contribue à l'appropriation de la langue française et à la cohésion sociale. Il serait utile de sensibiliser les éducateurs sportifs qui touchent un nombre considérable de jeunes afin qu'ils soient en capacité de déceler les situations d'illettrisme et d'orienter vers les dispositifs ad-hoc.

3.4 La culture et le numérique, deux sphères essentielles

Ces deux domaines sont particulièrement concernés par la question de la langue française et l'illettrisme et paraissent insuffisamment explorés. L'action culturelle est souvent un cheminement qui provoque un déclic propice à retrouver le chemin des apprentissages pour des personnes qui s'en étaient éloignées.

En matière culturelle : la *Région Île de France* finance un certain nombre de dispositifs qui pourraient être très utiles dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise du français en introduisant ces questions au sein de ces dispositifs qui, aujourd'hui, ne sont pas prises en compte : La Permanence artistique et culturelle à travers son volet médiation, les Fabriques de culture par la mixité, la proximité, les échanges inhérents à ces lieux. Les services régionaux sur le livre pourraient être au premier rang en particulier le Programme de Résidences d'Écrivains dont on imagine aisément l'apport utile d'écrivains formés et avertis à ces questions de l'illettrisme et de la maîtrise de la langue.

Les actions de médiation des associations d'éducation populaire dans le champ culturel, les pratiques amateurs sont autant de possibilité d'offrir des espaces où la maîtrise de la langue est requise et devraient être reconnues et soutenues par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Des espaces de « conversations » entre adultes de milieux divers et aux difficultés différentes existent mais mériteraient de se développer davantage, encadrés par des formateurs. La maîtrise de la langue orale précède l'accès à la langue écrite et lui est indispensable. Elle contribue en premier à la cohésion sociale : savoir communiquer, s'exprimer, échanger, s'écouter, sont les conditions essentielles au vivre et au faire ensemble. Cela paraît particulièrement nécessaire dans les quartiers où les jeunes dépourvus de mots pour exprimer leurs idées et leurs émotions prennent le risque de basculer dans la violence et des postures extrêmes, mais aussi dans le monde rural où l'isolement n'offre que très rarement les occasions de s'exprimer. Ces espaces de parole permettent de reprendre confiance en soi et dans les autres, sans la sanction d'un résultat évalué, l'objectif n'est pas l'obtention d'un diplôme mais l'appropriation ou la réappropriation des mots et du sens.

Dans le domaine de la maîtrise de la langue française, l'éducation populaire joue un rôle qu'il faut réhabiliter et soutenir.

Dans le domaine du numérique : il s'agit de passer d'un outil, qui, aujourd'hui, est ressenti comme un facteur aggravant l'exclusion des plus fragiles aux services, aux savoirs, à leurs droits voire comme un outil qui appauvrit le vocabulaire et la syntaxe par l'usage important des SMS, à un outil réellement au service d'une meilleure maîtrise de la langue française et la lutte contre l'illettrisme : création d'outils pédagogiques en direction des formateurs, mais aussi mise en place d'ateliers pour apprivoiser l'outil et les codes du langage numérique en direction des personnes concernées. Si des initiatives existent déjà, (cf. la charte de l'ANLCL « pour que le numérique profite à tous ») elles méritent d'être plus largement développées. L'illectronisme ne concerne pas seulement les personnes touchées par l'illettrisme, mais elle aggrave leur exclusion. Dans un rapport antérieur, le Ceser, concernant les nouvelles technologies, alertait déjà sur les difficultés liées à l'illectronisme.¹⁷

Il faut être particulièrement attentif aux seniors dont on sait que l'illettrisme les touche plus spécifiquement afin que l'illectronisme n'aggrave pas davantage l'isolement de certains d'entre eux.

¹⁷ « L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en Ile-de-France », présenté par Eric GUERQUIN, le 8 février 2001.

3.5 Dans le domaine de la santé

Un nombre non négligeable de professionnels issus de pays étrangers (UE et hors UE) exercent dans les établissements de santé mais ne maîtrisent pas suffisamment la langue française. Cela peut poser une réelle difficulté de communication et un risque médical.

« Il s'agit ni plus ni moins du respect de la dignité de la personne humaine en garantissant de pouvoir lui délivrer une information claire et loyale pour obtenir un consentement libre et éclairé. »
Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes.

De même qu'il est essentiel pour les personnels de soins de pouvoir maîtriser la langue française afin de l'utiliser au plus près de la dignité des patients qu'ils doivent approcher.

Indépendamment du contrôle des compétences professionnelles, des tests de connaissance de la langue française devraient être obligatoires et suivis, selon le niveau d'une offre de formation linguistique, d'une épreuve de langue avant de pouvoir exercer. Il existe un diplôme de français professionnel-Médical B2. Ce diplôme est proposé notamment dans un réseau de centres agréés par le centre de langue française de la CCI Paris-Ile-de-France.

Le Ceser observe que rien n'est dit sur la maîtrise de la langue dans le chapitre consacré aux formations sanitaires et sociales dans le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP). Alors que concernant les masseurs-kinésithérapeutes la formation linguistique est déjà obligatoire, rien n'apparaît concernant la formation d'autres acteurs de la santé.

3.6 Le champ de la formation professionnelle

Le Ceser pense que cette question de la maîtrise de la langue française et de la lutte contre l'illettrisme qui est, certes citée et affirmée, aurait pu être davantage développée en tant que telle dans le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui lie l'Etat et la Région. Le Ceser veillera à la bonne application de ces intentions.

La création des 24 nouveaux bassins d'emploi doit être une opportunité de faire concorder plus finement les offres linguistiques franciliennes et le monde du travail.

En ce qui concerne l'apprentissage des jeunes, il serait utile que les CFA disposent des informations nécessaires quant au « niveau » des connaissances de base, parfois faussé par le jeu des coefficients, des jeunes orientés à la fin de la 3^{ème} afin de proposer des remises à niveau efficaces et que les méthodes pédagogiques proposées partent des savoirs techniques concrets pour parvenir aux apprentissages fondamentaux.

La question de l'indemnisation des stagiaires en cours de formation, n'est pas toujours posée clairement.

3.7 La grande fragilité des associations

L'intégration des personnes immigrées ne relevant pas de l'OFII nécessite que les ateliers de savoirs sociolinguistiques (ASL) se développent davantage. Les associations, véritable maillage au plus près des populations concernées doivent être mieux soutenues au-delà de la seule politique de la ville, les personnes en situation d'illettrisme ne se trouvant pas exclusivement dans les zones urbaines sensibles. Seules les associations prennent en charge les publics marginalisés en « recherche de régularisation ». Le Ceser souhaite donc que le financement de la Région pour les ASL redevienne possible au-delà du seul cadre de la politique de la ville.

L'hétérogénéité des qualifications des bénévoles pose la question de leur formation. Sans rendre celle-ci obligatoire, ce qui risquerait de freiner leur engagement, elle nécessite de s'organiser.

Les petites associations de proximité qui œuvrent au plus près des populations n'ont pas toujours les moyens de répondre aux marchés publics, aux appels à projets. Cette relation commanditaire/prestataire peut créer une situation concurrentielle au lieu de créer les conditions d'une complémentarité nécessaire entre les différents opérateurs.

Le Ceser pense qu'il serait intéressant de créer un espace d'échange entre les pouvoirs publics et les associations.

3.8 Des financements multiples

La complexité, la diversité et la durée, parfois d'une année seulement, des financements rendent leur accès difficile et peut fragiliser la pérennité des actions.

3.9 Une nécessaire évaluation

Si elle est prévue dans le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRPLCI), elle mériterait de s'appliquer plus largement à l'ensemble des dispositifs publics.

Conclusion

Il a été demandé aux Ceser(s) de présenter un état des lieux de l'offre linguistique assorti de préconisations. Le Ceser Ile-de-France s'est saisi de cette opportunité pour prendre toute la mesure de cette question de la maîtrise de la langue française pour le développement de notre territoire francilien. Cette contribution révèle l'ampleur, la richesse et la pertinence des forces mobilisées. Elle démontre les enjeux considérables à la fois humains, sociaux et économiques. Ce document pourrait être la première étape d'une réflexion plus approfondie sur ce défi majeur de la maîtrise de la langue française en Ile-de-France et préfigurer un travail ultérieur du Ceser.

Cette mobilisation d'un grand nombre d'acteurs témoigne que l'importance de ces enjeux a été prise en compte depuis plusieurs années en Ile-de-France. La baisse du taux de l'illettrisme sur notre territoire confirme la pertinence des dispositifs existants. L'ANLCl est un acteur majeur de cette réussite qu'il faut absolument préserver et il faut l'aider à amplifier son action au niveau des territoires.

Il ne s'agit pas d'ajouter une « super structure » au niveau national (Agence, délégation interministérielle) à ce qui existe et fonctionne bien, ni surtout d'unifier mais il faut respecter les spécificités de chacun des acteurs. Il suffirait de permettre une meilleure articulation entre tous les acteurs, de rendre possibles les complémentarités, les coopérations, de consolider les financements, de simplifier les procédures. Une gouvernance unique risquerait peut-être de limiter l'autonomie des opérateurs existants au détriment de leur efficacité.

Un tel organisme pourrait se nourrir des stratégies régionales déjà bien ancrées dans les territoires, mettre en lumière les réussites, croiser les expertises et permettre d'amplifier les actions conduites dans les régions.

Un chef d'orchestre ne prend la place d'aucun musicien, comme il ne réécrit pas les partitions, il coordonne et harmonise le jeu des instrumentistes.

Remerciements

- Thierry LEPAON, délégué interministériel et président de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale, le 11 janvier 2017
- Rémi INDART, membre des juridictions financières, co-auteur du rapport « L'Agence de la maîtrise de la langue française pour la cohésion sociale - *Agir pour la cohésion nationale, le rayonnement du français dans le monde* », le 11 janvier 2017
- Hervé FERNANDEZ, Directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), le 12 janvier 2017
- Agnès SALVADORI, responsable mission prévention et lutte contre l'illettrisme, SGAR, préfecture d'Ile-de-France, le 12 janvier 2017
- Patricia POTTIER, Chargé(e) de mission Ingénierie et animation des dispositifs, au service Conception et mise en œuvre des dispositifs socle, sous-direction Formations socles et parcours professionnels, direction Formation professionnelle continue, pôle Développement économique emploi et formation, du Conseil régional d'Ile-de-France, le 17 janvier 2017
- Fabienne BLONDEL, directrice du centre de ressources Illettrisme et maîtrise de la langue d'Ile-de-France, le 27 janvier 2017
- Isabelle DELACROIX, Directrice adjointe – Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), le 27 janvier 2017
- Valérie GILTON, Directrice de l'accueil et de l'intégration, OFII, le 27 janvier 2017
- Dominique DUJARDIN, directeur de l'Ecole de la 2^{ème} chance de l'Essonne, le mercredi 1^{er} février 2017
- Edith DELBES, coordinatrice des cours de français et d'alphabétisation, Fédération de Paris du Secours populaire, le 3 février 2017
- Marion BLANK, représentante d'ATD Quart-Monde au sein du 3^{ème} collège du Ceser d'Ile-de-France, le 3 février 2017

Liste des membres du groupe de travail Maîtrise de la langue française

Claire PESSIN-GARRIC
Rapporteure

Patrick BRIALLART

Serge MAS

Laurence DE WILDE

Claudie PAYET

Didier DURAN

Claire PESSIN-GARRIC

Eric GUERQUIN

Denis REMOND

Jacques HUI

Fanny RUSTICONI

Bruno JOUVENCE

Gisèle TIREL-NEHOU

Anne-Marie LAZARINI

Anne VOILEAU

Bibliographie

Rapports

- Thierry LEPAON et Remy INDART, *L'Agence de la langue française pour la cohésion sociale*, rapport au Premier ministre, 28 novembre 2016
- Délégation générale à la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture et de la communication (Loïc DEPECKER), rapport au Parlement sur *l'Emploi de la langue française*, 2015
- Sénat, Rapport de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 2016, Tome III, Annexe n° 17 : *Immigration, asile et intégration*, Roger KAROUTCHI (Rapporteur spécial)
- Sénat, Rapport de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 2017, Tome III, Annexe n° 17 : *Immigration, asile et intégration*, Roger KAROUTCHI (Rapporteur spécial)
- Thierry LEPAON, *La lutte contre l'illettrisme en Basse-Normandie permettre à chacun d'acquérir et de maintenir ses compétences de base*, Ceser Basse-Normandie, avril 2004

Autres documents

- *Plan régional pour l'intégration des populations immigrées en Ile-de-France* (PRIPI), 2011-2013
- ANLCI
Cadre de référence de l'illettrisme, 2003
Plan d'action opérationnel, 2014-2018
Référentiel S3CP (Socle commun de connaissances et de compétences professionnelles)
Guide pratique de repérage
- AFPA, *Débat formation* (Les dispositifs Clé A – compatibles des régions), 29 décembre 2016
- CNFPTLV, *Rapport Prévention et lutte contre l'illettrisme*, décembre 2013
- GIP CARIF Ile-de-France - Mission régionale de lutte contre l'illettrisme
Etat des lieux de la prévention de l'illettrisme en Ile-de-France, 15 décembre 2009
- Conseil de l'Europe, *Cadre européen de référence commun pour les langues*, 2001

Rapports du Conseil régional (CP et CR)

- Rapport CR n° 210-16, *Centre de ressources régional illettrisme et maîtrise de la langue (Adoption d'une convention d'objectifs et de moyens - Adoption d'une convention de partenariat Etat-Région)*, novembre 2016
- Rapport CR n° 2017-09 - *Projet de budget primitif 2017 – Annexe 4 (bleu budgétaire) : Formation professionnelle ; apprentissage et emploi*, janvier 2017
- Rapport CP n° 2107-076, *Approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la Région et le GIP FCIP Versailles pour le Centre régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue – Affectation d'une subvention globale de fonctionnement au GIP FCIP Versailles pour le Centre régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue*, mars 2017
- Rapport CR n° 2017-01 – *Stratégie régionale pour la formation et l'orientation professionnelle 2017-2021 : une ambition pour l'emploi et la croissance – Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)*, janvier 2017

Rapports et avis du Ceser Ile-de-France

- Victor MARRACHE, *Le développement de la lecture en Ile-de-France*, 10 mai 1990
- Eric GUERQUIN, *L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en Ile-de-France*, rapport présenté au nom de la commission spécialisée NTIC, le 8 février 2001
- Francis VITEL, *Le développement de la lecture en Ile-de-France*, rapport présenté au nom de la commission Culture et communication, le 28 novembre 2002
- Yves VANDENBOOMGAERDE, *Economie, démographie et lien social à l'horizon 2050 : quelles perspectives et quels leviers pour agir*, rapport présenté au nom de la Section de la prospective et de la planification, le 13 septembre 2010

- Jacques HUI, *Les structures d'insertion par l'activité économique en Ile-de-France, un levier vers l'emploi*, présenté au nom de la commission Emploi et développement économique, 22 octobre 2016

Autres publications

- INSEE à la page, n° 278 : *Plus de 900 000 Franciliens en difficulté face à l'écrit*, février 2007
- INSEE à la page, n° 400 : *Un million de franciliens en difficulté importante face à l'écrit*, décembre 2012
- Dares, Analyses, n° 44 : *Les bénéficiaires de la formation compétences clés : plus de 50 000 entrées en formation en 2011*, juillet 2013
- INSEE Première, n° 1426 : *Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit mais augmentent en calcul*, décembre 2013
- INSEE Ile-de-France : *Regards sur les personnes en difficulté face à l'écrit*, décembre 2013
- Ministère de l'éducation nationale, *Etat de l'école*, 2014
- France Stratégie, n° 34 : *Lutter contre l'illettrisme, un impératif économique et social*, août 2015
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, DEPP - n° 14 : *Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture*, mai 2016
- Les dossiers de presse – Centre INFO, *Hors-série Illettrisme*, septembre 2016

Autres sources : sites internet

- Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) - www.anlci.gouv.fr
- Défi Métiers - www.defi-metiers.fr
- Eduscol (portail national d'informations et de ressources du ministère de l'Education nationale) : www.eduscol.education.fr.
- Sites internet des 3 Académies d'Ile-de-France
Créteil : www.ac-creteil.fr
Paris : www.ac-paris.fr
Versailles : www.ac-versailles.fr

Littérature

- Marguerite DURAS, *Duras Outside*, 1957
- VOLTAIRE, *De l'horrible danger de la lecture*, 1765

Annexes

- **Annexe 1 : courrier du préfet CARENCO, en date du 28 novembre 2016**
- **Annexe 2 : définition de l'illettrisme – ANLCI – Cadre national de référence / Plan d'action opérationnel 2014-2018**
- **Annexe 3 : cadre européen de référence des langues (CERCL) - les 6 niveaux**
- **Annexe 4 : statistiques et flux 2016 - OFII**

Annexe 1 : courrier du préfet CARENCO, en date du 28 novembre 2016


29 NOV. 2016
A16.644



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Affaire suivie par : Agnès SALVADORI
Tél : 01.82.52.42.25
Courriel : agnes.salvadori@paris-idf.gouv.fr
Réf. :

Paris, le 28 NOV. 2016

 Monsieur le Président,

Lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté à Vaulx-en-Velin le 13 avril 2016, le gouvernement a décidé la création d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale à compter du 1^{er} janvier 2017 afin de doter notre pays d'une politique linguistique intégrée et capable de répondre à la diversité des besoins.

La maîtrise de la langue française est la condition de l'exercice de la citoyenneté, de l'inclusion dans la communauté nationale, de l'insertion sociale et professionnelle comme de l'accès au savoir et à la culture. Pourtant 6 millions de personnes rencontrent des difficultés dans sa maîtrise ; primo-arrivants, étrangers installés depuis plusieurs années, ou Français. Parmi ces 6 millions de personnes, 2,5 millions sont en effet en situation d'illettrisme malgré une scolarisation en français.

En Île-de-France, on estime que 5 % soit plus de 300 000 franciliens sont concernés par cette situation d'illettrisme, et que 13 %, soit plus d'un million de franciliens, rencontrent des difficultés graves avec l'écrit.

Les actions visant la maîtrise du français et la lutte contre l'illettrisme sont nombreuses, diverses et impliquent une multitude d'acteurs sur les territoires (État, Région, autres collectivités territoriales, associations, entreprises, partenaires sociaux...).

La stratégie et les modes d'actions de la future agence doivent prendre en considération la diversité des réalités sociales et humaines des différents territoires et s'appuyer sur la connaissance pratique de ces politiques publiques par les acteurs de terrain.

Dans ce cadre, je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt d'une auto-saisine de votre assemblée sur ce sujet afin d'établir un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française sur le territoire francilien et de proposer des préconisations visant à mieux prendre en charge collectivement les publics concernés.

Cette démarche pourra ainsi alimenter les travaux de création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale dès le 1^{er} trimestre 2017 et facilitera sa déclinaison opérationnelle de la politique de maîtrise de la langue française sur les territoires.

Votre assemblée pourrait notamment explorer les aspects suivants :

- identifier le rôle respectif de chacun des acteurs impliqués dans cette politique ainsi que les modalités organisationnelles et partenariales mises en œuvre (État, région, autres collectivités territoriales, associations, organismes privés, partenaires sociaux...);
- dresser un état des lieux de la déclinaison des différentes politiques publiques qui concourent à la maîtrise du français (éducation nationale, formation professionnelle, accueil des étrangers, politique de la ville, culture...);
- préciser les moyens dédiés aux politiques publiques qui participent à l'apprentissage et à l'amélioration de la maîtrise du français ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme;
- proposer des pistes pour améliorer l'efficacité de la politique de maîtrise de la langue française du point de vue des bénéficiaires, et notamment la coordination des différents acteurs et dispositifs.

Dans le cadre de vos travaux, le CESER pourra se rapprocher de M. Thierry Le Paon que le Premier ministre a chargé de la mission de préfiguration de l'Agence.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout échange à ce sujet, notamment Agnès Salvadori, responsable de la mission prévention et lutte contre l'illettrisme au sein du secrétariat général pour les affaires régionales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Yves à Yves

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Jean-François CARENCO
Jean-François CARENCO

Monsieur Jean-Louis Girodot
Président du CESER d'Île-de-France
33 rue Barbet-Jouy
75007 PARIS

5 rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15
Standard : 01.82.52.40.00 Site internet : www.ile-de-france.gouv.fr

Annexe 2 : définition de l'illettrisme – ANLCI – Cadre national de référence / Plan d'action opérationnel 2014-2018

Définition de l'illettrisme (**Extrait du Cadre national de référence pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base**) :

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc.

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. »

Quatre paliers permettent de graduer l'avancée vers la maîtrise des compétences de base. On peut considérer qu'on est sorti de l'illettrisme lorsqu'on maîtrise le degré 2.

Degré 1 : Repères structurants

Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc.

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Compétences permettant, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc. Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc.

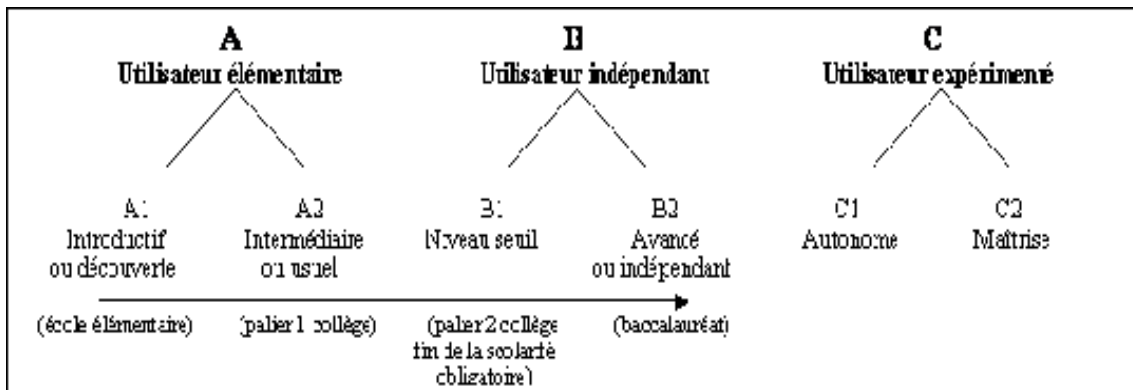
Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...). Le degré trois est proche du niveau du certificat de formation générale.

Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.). »

Source : ANLCI – Plan d'action opérationnel 2014-2018

Annexe 3 : cadre européen de référence des langues (CERCL) - les 6 niveaux



Niveau A : utilisateur élémentaire (= scolarité obligatoire), lui-même subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) et intermédiaire ou usuel (A2).

Niveau B : utilisateur indépendant (=lycée), subdivisé en niveau seuil (B1) et avancé ou indépendant (B2). Il correspond à une " compétence opérationnelle limitée " (Wilkins) ou une " réponse appropriée dans des situations courantes " (Trim).

Niveau C : utilisateur expérimenté, subdivisé en C1 (autonome) et C2 (maîtrise)

Source : *éduscol*

Annexe 4 : statistiques et flux 2016 - OFII

	CAI *	FL	CIR *	FL	Total Contrats	Total FL	Taux d'orientation FL CAI	Taux d'orientation en FL pour le CIR
75 Paris	4 786	698	3 711	1 990	8 497	2 688	15%	54%
77 Seine-et-Marne	1 604	386	1 022	472	2 626	858	24%	46%
78 Yvelines	1 316	225	1 322	703	2 638	928	17%	53%
91 Essonne	2 523	544	2 167	1 197	4 690	1 741	22%	55%
92 Hauts-de-Seine	1 752	242	1 584	762	3 336	1 004	14%	48%
93 Seine-Saint-Denis	6 508	1 810	4 804	2 807	11 312	4 617	28%	58%
94 Val-de-Marne	2 720	484	2 484	1 177	5 204	1 661	18%	47%
95 Val d'Oise	3 817	888	2 879	1 802	6 696	2 690	23%	63%
Total Ile-de-France	25 026	5 277	19 973	10 910	44 999	16 187	20%	55%
Total national	60 535	17 048	45 728	26 202	106 263	43 250	28%	57%

* CAI du 1er janvier au 30 juin 2016, CIR du 1er juillet au 31 décembre 2016.



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)